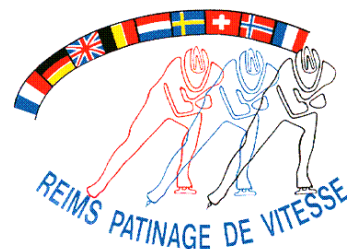




FÉDÉRATION FRANÇAISE DES SPORTS DE GLACE
35, rue Félicien David - 75016 PARIS Tél.: 01.53.92.81.81 Fax : 01.53.92.81.82



ANNONCEMENT

COUPE DE FRANCE – Finale

Patinage de Vitesse « short track »

Sous l'égide de la FFSG, de la Direction Technique Nationale, de la Commission Sportive Nationale, et du Comité Technique de Short Track de la ligue CA des Sports de Glace, le RPV organise la Finale de la Coupe de France de patinage de vitesse short track 2007/2008.

1 : Lieu et dates

La compétition se déroulera les :

Samedi 29 mars et Dimanche 30 mars 2008
Du samedi 8 h 00 au dimanche 17 h 00

à la patinoire **BOCQUAINE**, chaussée **BOCQUAINE 51100 REIMS**

2 : Glace et Pistes

La compétition se tiendra sur une glace artificielle de 60mx30m sur laquelle seront tracées 5 pistes de 111,12m selon la règle ISU 280.

Le tour de piste sera entièrement couvert de matelas de protections.

3 : Format et règles de compétition

Les règles de la compétition pour la Coupe de France sont reprises ci-dessous.



4 : Inscriptions

Les dossiers d'inscription devront être envoyés au plus tard le 15 mars 2008:

à Ghislain GASS, route de DORMANS, 51370 ORMES : ghislain.gass@wanadoo.fr
ou par Fax 03.26.84.77.05

Copies à

Christèle GAUTIER : cgautier@ffsg.org

Gérard NGUYEN : g.nguyen@wanadoo.fr

Stéphane LARRIERE : stephane.larriere@wanadoo.fr

Dans l'éventualité d'une révision de la composition des poules et catégories, les présidents de clubs des patineurs (ses) identifiés sur la base du classement du Top France, seront contactés par le secrétariat de la DTN-Patinage de Vitesse à partir du 21 mars 2008

Le montant des droits d'inscription est de 10 € par patineur.

Les chèques sont à libeller à l'ordre du RPV.

Les feuilles d'inscriptions incomplètes ou adressées hors délai ne seront pas prises en compte.

5 : Tirage au sort

Le tirage au sort officiel de la compétition se tiendra le samedi 29 mars à 7h à la patinoire Bocquaine en présence des coaches représentant des clubs et sous la responsabilité du juge arbitre et du competitor steward.

6 : Service Médical

Il sera assuré par la Croix Rouge ou protection civile et par un médecin.

7 : Equipement des patineurs

Les patineurs doivent être équipés conformément à la règle ISU 291 et au règlement national.



Règles particulières à la Coupe de France :

Attention aux modifications votées par l'AG des clubs Juin 2007 :

Règle 7

Catégories et inscriptions

2 c)

- Si un patineur est blessé et ne peut prendre part à une des manches, et s'il est classé dans les 8 premiers messieurs et les 4 premières dames du Top France cumulé à la date de l'inscription de la manche suivante, alors il sera intégré dans la poule I

6 – Alinéa 3 :

A chaque tour éliminatoire jusqu'en demi finale, seuls les premiers de chaque série sont avancés au tour suivant plus le nombre de patineurs nécessaires à la constitution des séries par rapport à leur temps, sur la base d'un classement par temps. Pour les finales, la qualification se fait sur la base de la règle ISU.

Attribution de points et classement

7 b)

- classement général sur une manche : le classement général se fait sur le total des points au cumul de chaque distance

Pièces jointes :

- Feuille d'inscription
- Listes des hôtels

